



## Comité d'experts "Génie civil, Bâtiment, Travaux publics"

### Génie civil, risques naturels et société

#### Prévention et principe de précaution

Les risques naturels et ceux liés au fonctionnement des ouvrages de génie civil et des bâtiments concernent tout particulièrement notre cadre de vie quotidien. Les accidents dont ils sont à l'origine, même s'ils sont peu nombreux, ont un fort impact sur la population. Ils touchent directement le public qui relayé par les media, se refuse souvent à les considérer comme une fatalité.

Dans ce contexte, le Comité d'experts de génie civil du CNISF a lancé en 2004 une enquête auprès de ses membres et auprès de spécialistes du domaine, pour les faire réagir à la question suivante : *dans le domaine du génie civil, du bâtiment, des risques naturels, comment peut-on mieux faire en matière de diminution des risques ?*

Cette démarche participe de la volonté des ingénieurs d'apporter leur contribution au débat actuel sur la maîtrise du développement industriel et technologique.

Le rapport publié par le CNISF est né de cette enquête. Il présente l'avantage de la spontanéité. Il ne s'agit ni de se substituer à des organisations existantes, ni d'examiner l'ensemble du problème et toutes ses conséquences. L'idée est de souligner ce qui paraît important aux yeux de praticiens en fonction de leur propre expérience, pour améliorer la prévention, tant dans les pratiques techniques des ingénieurs que dans les comportements collectifs des usagers ou du grand public.

En conclusion de ce rapport, le comité d'experts du génie civil fait plusieurs propositions concrètes.

Trois de ces propositions sont plus spécifiques au génie civil :

- **Systematiser l'analyse des risques dans le génie civil** et la généraliser afin que les maîtres d'ouvrages puissent être en mesure de dire quels sont les risques résiduels générés par leurs réalisations, de les justifier et les faire accepter aux autres acteurs sociaux chaque fois que nécessaire,
- **Systematiser la surveillance par auscultation des ouvrages et des sites**, suivant des procédures propres à chaque nature d'ouvrage ou de site. La conservation et la consultation des données du suivi des ouvrages doivent être assurées par des organisations impliquées directement dans la gestion de ces derniers. Une attention particulière doit être donnée à la formation du personnel dans ce domaine particulier, tant dans l'exécution que dans l'exploitation des ouvrages,
- **Introduire la pratique systématique de l'évaluation** des différents types d'ouvrages particulièrement dans le cas d'ouvrages ou matériaux de construction innovants.

D'autres considérations plus générales relatives au métier et aux missions de l'ingénieur concernent aussi le domaine du génie civil :

- **Conduire l'application du Principe de Précaution comme un principe d'action** suivant la formulation figurant dans les textes officiels existants, en prenant des mesures qui incitent à aller de l'avant pour lever les incertitudes et non d'une façon restrictive qui bloquerait toute innovation, en prenant prétexte qu'on ne sait pas,
- **Mettre en place des structures de dialogue** dans lesquelles l'expertise technique ait toute sa place tout en prenant en compte la position des citoyens de façon à atteindre sinon un accord, du moins obtenir une reconnaissance des motifs des décisions,
- **Mettre tout en oeuvre pour éviter une judiciarisation non maîtrisée de la pratique de l'ingénieur** que ce dernier ne doit pas craindre dans son principe. Une information des ingénieurs doit être dispensée à ce sujet. Les structures de dialogues suggérées ci-dessus pourraient permettre de définir les limites de la responsabilité des différents acteurs de l'acte de construire jusqu'à une limite au-delà laquelle jouerait la solidarité nationale,
- **Coordonner la mise en forme du retour d'expérience** dans des organisations pérennes et dynamiques pour la diffusion de l'expérience acquise, et la conservation du savoir,
- **Développer la formation des ingénieurs** dans le domaine de la pratique du droit et de l'analyse des risques et de la communication de façon à donner une véritable culture du risque et de la sécurité, sans oublier les aspects concernant la sociologie et la déontologie des affaires,
- **Inciter les maîtres d'ouvrage, avec l'aide des maîtres d'œuvre, experts et mouvements associatifs, à soutenir les efforts nécessaires d'éducation et d'information** que le monde politique, le corps enseignant et les médias doivent assumer auprès des différents types de publics. L'objectif est d'expliquer l'environnement dans lequel s'insèrent les réalisations d'infrastructures et de bâtiments, et les phénomènes naturels, souvent extrêmes qui les affectent. Cette démarche nécessite d'être à l'écoute des craintes du public et d'utiliser une pédagogie adaptée pour expliquer les mesures prises afin d'assurer la sécurité de ces ouvrages,
- **Dispenser une éducation au niveau scolaire** sur la connaissance de l'environnement, afin que les urbains que nous sommes devenus, se réapproprient l'ensemble du territoire dans lequel ils vivent et travaillent. Cette éducation scolaire devrait être étendue aux risques et au comportement civique qu'implique l'action de chacun pour la prévention des risques.